



République Française

Département : AIN

Commune de : LA BOISSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA BOISSE**

DELIB 20241903-04

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Conseillers présents : 17

Nombre de Votants : 22

L'an deux mille vingt quatre, le dix-neuf mars, le Conseil Municipal de la commune de LA BOISSE, étant réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, après convocation légale faite le 13.03.2024, sous la présidence de Monsieur Gérard RAPHANEL, Maire.

Etaient présents : RAPHANEL Gérard – TROSSELY Marie-Hélène – TAILLANDIER Jérôme – DROGAT Marion – SOILEUX Laurent – DE CAMARET Bernadette – MOUSEL Patricia – ARNAUD Agnès – GUICHARD Florence – POTET Christophe – VEYRAT Cédric – PERRET Christophe – RIEUTORT Béatrice – MARTIN André - SABATIER Séverine – CONDE-DELPHINE Caroline – OMARI Mélanie.

Absents ayant donné pouvoir :

- Mme TRIGON Annick à Mme DROGAT Marion
- M. FONDARD Jean-Baptiste à Mme TROSSELY Marie-Hélène
- M. FRAIOLI Ludovice à M. RAPHANEL Gérard
- M. DOS SANTOS Dominigos à Mme CONDE-DELPHINE Caroline
- M. SADOUX Jean-Robert à Mme SABATIER Séverine.

Absents :

Secrétaire de séance : Mme GUICHARD Florence

OBJET :

FINANCES : **Compte Administratif du budget principal 2023 : Affectation des résultats**

Vu l'approbation du compte administratif 2023 du budget principal de M. le Maire et le constat des résultats suivants :

- Excédent de fonctionnement : 550 037.02 €
- Déficit d'investissement : 126 978.41 €
- Besoin de financement en investissement : 237 839.26 €

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a obligation d'affecter au budget primitif 2024 les résultats constatés, notamment la couverture du déficit d'investissement constaté par l'excédent constaté à la section de fonctionnement.

Monsieur le Maire propose donc l'affectation des résultats du budget primitif 2024 comme ci-dessous, à savoir :

➤ En investissement (RI – Compte 1068) :	126 978.41 €
➤ En investissement (D001) :	16 117.56 €
➤ En fonctionnement (R002) :	423 058.61 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

DECIDE D'AFFECTER au budget primitif 2024, les résultats constatés du compte administratif 2023 soit :

- **La somme de 126 978.41 € au compte 1068 en recette d'investissement,**
- **La somme de 16 117.56 € en dépense de la section d'investissement (compte 001),**
- **La somme de 423 058.61 € en recette de la section de fonctionnement (compte 002).**

Fait et délibéré le 19 mars 2024

Pour copie conforme

LE MAIRE,
G. RAPHANEL

